

Nouveaux agréments pour les organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Suite à la directive européenne dite « directive service » du 12 décembre 2006, les états membres de l'Union européenne ont été amenés à encadrer le régime d'accès aux activités d'aide au logement social pour les services sociaux. Pour la France, c'est la loi MLE du 25 mars 2009 (article 2) qui a concrétisé le changement en opérant une réforme du régime des agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Désormais trois agréments viendront remplacer la trentaine d'agréments existant depuis 1990 :

- > la maîtrise d'ouvrage (M/O),
- > l'ingénierie sociale, financière et technique (ISFT),
- > l'intermédiation locative et la gestion locative sociale (ILGLS).

Dans le cadre de cette réforme, le législateur a balayé l'ensemble des actions conduites par les associations rhône-alpines :

● M/O

Ensemble des opérations concourant au développement ou à l'amélioration de l'offre de logements ou d'hébergements des personnes défavorisées : acquisition, construction, réhabilitation. Les logements se situent en structures collectives d'hébergement (CHU, CHRS...) ou de logement (résidences sociales destinées aux hébergements temporaires) ou localisés dans le diffus (financement PLAI ou Anah très sociale).

● ISFT

Missions de conseil, d'appui et d'expertise auprès de particuliers en difficulté socio-économique (locataire, PO, accédant).

● ILGLS

Fonction d'intermédiaire entre un propriétaire et une personne défavorisée.

Ces agréments concernent exclusivement des organismes œuvrant dans le champ du logement (hors organismes HLM et SEM) qui ont une gestion désintéressée (associations, fondations, GIP, union d'économie sociale...).

En Rhône-Alpes, la DREAL (service Logement Construction Ville) est le référent principal sur la mise en œuvre de cette réforme, en lien avec la DRJSJS, les DDT et les DDSC.

● **Contact** genevieve.boudin@developpement-durable.gouv.fr

Bilan à mi-novembre 2010 des dossiers déposés en DREAL

M/O seule (avis CRH)	30 dossiers
M/O+ ILGLS (avis CRH)	1 dossier
M/O + ILGLS+ ISFT (avis CRH)	4 dossiers
ISFT	6 dossiers
ILGLS	1 dossier
ILGLS + ISFT	8 dossiers

Virginie Tardieu - URCLLAJ - vtardieu.rhonealpes@uncllaj.org
Gérard Marquis - DREAL - gerard.marquis@developpement-durable.gouv.fr